

Direction de l'enseignement scolaire

Service des formations

Sous-direction des enseignements des écoles et
des formations générales et technologiques
des collèges et des lycées

Bureau du contenu des enseignements

**Arrêté fixant le programme d'enseignement du français
en classe de première des séries générales et technologiques
à compter de l'année scolaire 2001-2002**

Annexe

LE FRANÇAIS AU LYCÉE : PRÉAMBULE

Ce préambule indique les finalités de l'enseignement du français au lycée d'enseignement général et technologique. Il spécifie les objectifs à atteindre, les types de contenus à enseigner et les démarches à mettre en pratique pour chaque classe. Il fixe les cadres et les principes du programme ; les modalités détaillées feront l'objet de documents d'accompagnement destinés aux professeurs.

I - FINALITÉS

L'enseignement du français participe aux finalités générales de l'éducation au lycée : l'acquisition de savoirs, la constitution d'une culture, la formation personnelle et la formation du citoyen. Ses finalités propres sont la maîtrise de la langue, la connaissance de la littérature et l'appropriation de la culture. Ces trois finalités interdépendantes méritent une égale attention.

- Il contribue à la constitution d'une culture par la lecture de textes de toutes sortes, principalement d'œuvres littéraires significatives. Il forme l'attention aux significations de ces œuvres, aux questionnements dont elles sont porteuses et aux débats d'idées qui caractérisent chaque époque, dont elles constituent souvent la meilleure expression. Par là, il permet aux lycéens de construire une perspective historique sur l'espace culturel auquel ils appartiennent.

- Il favorise la formation personnelle des élèves en donnant à chacun une meilleure maîtrise de la langue et en l'amenant à mieux structurer sa pensée et ses facultés de jugement et d'imagination. Il doit leur permettre, au terme de cette formation, de savoir organiser leur pensée et de présenter, par oral et par écrit, des exposés construits abordant les questions traitées selon plusieurs perspectives coordonnées.

- Il apporte à la formation du citoyen, avec la connaissance de l'héritage culturel, la réflexion sur les opinions et la capacité d'argumenter.

Cet enseignement s'inscrit dans la continuité de celui du collège, mais ses démarches sont plus réflexives, afin de permettre aux lycéens de devenir des adultes autonomes, aussi bien dans leurs études à venir que dans leur vie personnelle et leur intégration sociale. Pour remplir ce rôle majeur dans leur formation culturelle, le français doit à la fois leur apporter des connaissances et s'attacher à former leur réflexion et leur esprit critique.

A - La formation de la pensée : les perspectives d'étude

L'étude des textes contribue à former la réflexion sur l'histoire littéraire et culturelle, sur les genres et les registres, sur les significations et la singularité des textes et sur l'argumentation et les effets de chaque discours sur ses destinataires.

L'histoire littéraire et culturelle

Elle doit permettre aux élèves de découvrir et de s'approprier l'héritage culturel dans lequel ils vivent. Elle les aide à comprendre le présent à la lumière de l'histoire des mentalités, des idéologies et des goûts saisie dans la lecture des textes. Elle repose avant tout sur la connaissance de la littérature française. Mais elle doit aussi donner des ouvertures sur les espaces culturels francophone et européen qui lui sont historiquement liés. Elle implique la mise en relation de textes littéraires et de textes non littéraires, ainsi que de l'écrit et d'autres langages. Au collège, les élèves ont lu des textes porteurs de références culturelles majeures. Au lycée, l'approche de l'histoire littéraire et culturelle se fait de façon plus réflexive. Elle permet de saisir les grandes scissions historiques que constituent les changements majeurs dans les façons de penser et de sentir, mais aussi dans les façons de s'exprimer.

Les genres et les registres

Le langage en général, et l'art littéraire en particulier, a pour propriété spécifique d'exprimer des attitudes et émotions fondamentales, communes à tous les hommes, qui prennent forme dans les genres et les registres de l'expression. Il convient donc de donner aux lycéens un accès à ce patrimoine commun de l'humanité.

Les significations et la singularité des textes

La lecture et l'écriture de textes variés permettent aux élèves de mieux percevoir comment tout texte s'inscrit dans des ensembles, mais présentent aussi des particularités liées à la situation où il est élaboré, au projet de son auteur et aux conditions de sa réception ; les élèves peuvent ainsi discerner comment la signification est influencée par la situation, mais aussi saisir l'originalité et l'apport des œuvres littéraires majeures, en ce qu'elles se distinguent des contraintes usuelles.

L'argumentation et les effets de chaque discours sur ses destinataires

L'examen de débats d'idées majeurs, qui ont marqué l'histoire culturelle, permet d'éclairer les rapports humains dans la confrontation d'idées, la façon dont s'élaborent les diverses sortes d'arguments et leurs influences sur les interlocuteurs.

Ces quatre perspectives d'étude sont nécessaires pour accéder, de façon réfléchie, au sens des textes lus, et pour former le jugement comme l'esprit critique. Elles permettent, ensemble, une lecture variée des textes. Elles sont complémentaires ; cependant, l'enseignement du français au lycée doit permettre aux élèves de se les approprier progressivement. On aura soin de mettre en avant, pour chaque objet étudié, la perspective ou les perspectives les plus pertinentes.

B - Les connaissances : les objets d'étude

Les textes

La formation d'une culture et la connaissance de la littérature demandent des lectures nombreuses et diversifiées. L'enseignement du français au lycée porte donc avant tout sur les textes, essentiellement littéraires. En effet, les œuvres littéraires, par leurs effets esthétiques et par les idées qu'elles portent, représentent à cet égard des objets d'une richesse particulière. La lecture d'œuvres majeures du passé et d'œuvres contemporaines permet aux élèves de développer leur curiosité et de nourrir leur imagination, tout en leur faisant acquérir les éléments d'une culture commune.

La langue

La maîtrise de la langue est la condition première de l'accès aux textes et de la formation de la pensée. Elle engage l'identité individuelle et collective. Aussi représente-t-elle une finalité essentielle et doit-elle être enrichie sans cesse pour répondre aux besoins des lycéens. Une meilleure maîtrise du vocabulaire, de la syntaxe et des formes de discours est à la fois une spécificité de l'enseignement du français et la condition de la réussite dans les autres disciplines. Les élèves doivent donc devenir capables d'user avec pertinence, tant à l'oral qu'à l'écrit, des principales formes de discours pour confronter de manière cohérente et convaincante plusieurs types de représentations, d'analyses ou d'idées. À cette fin, on ne manquera pas d'associer à l'étude des textes et à l'expression écrite des temps d'étude de la langue, du point de vue morphologique, syntaxique, discursif et stylistique.

La formation d'une culture

La culture prend forme par les lectures et par la mise en relation des textes entre eux. Mais elle exige aussi de les confronter à d'autres langages, dont le discours de l'image.

D'autre part, elle se structure grâce à une mise en perspective historique. A cet égard, la richesse des savoirs pour l'étude des textes et de la littérature impose de privilégier, au cours des années de seconde et de première, les mouvements et phénomènes qui constituent les grandes scissions de l'histoire littéraire et culturelle, et les genres majeurs. La mise en perspective historique se construira donc par l'approche des moments clés de l'histoire des lettres, de la pensée et de l'esthétique.

II - PROGRESSION D'ENSEMBLE

- Le collège a donné les éléments d'une approche chronologique de l'héritage littéraire et culturel ; le lycée est le lieu propice pour approfondir celle-ci et l'étudier de façon réflexive, en faisant percevoir les liens (de continuité et de ruptures) entre passé et présent. L'accent mis sur la lecture d'œuvres complètes et de groupements de textes significatifs oblige à tenir le plus grand compte des compétences réelles des lycéens face à des écrits longs et parfois complexes. En fonction des difficultés de lecture que présentent les œuvres relevant d'un état de langue historiquement éloigné, l'attention portera davantage, sans exclusive cependant, sur des textes et mouvements littéraires des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles en seconde, et sur des textes et mouvements littéraires et culturels antérieurs en première. En seconde, les élèves abordent la notion de mouvement littéraire ; en première, celle, plus complexe, de phénomènes littéraires et culturels. Le domaine français, et francophone en seconde, est privilégié ; en première, il est mis en relation avec des phénomènes de dimension européenne.

- Les genres ont été abordés au collège ; au lycée, ils sont étudiés méthodiquement, y compris dans leurs évolutions et leurs combinaisons. Les registres (par exemple, le tragique ou le comique) sont abordés en seconde, puis approfondis en première. Leur étude permet une mise en relief des modes

de connaissance de l'humain et du monde propres à la littérature, et favorisera des relations entre les lettres et la philosophie lorsqu'on abordera celle-ci en terminale.

- La réflexion sur la production et la réception des textes constitue une étude en tant que telle au lycée, alors qu'au collège elle n'a fait l'objet que d'une initiation. En seconde, elle envisage le processus même de l'écriture. En première, les différentes formes de relations entre les textes, et les réécritures sont davantage analysés.

- Les éléments de l'argumentation ont été abordés au collège ; au lycée, ils sont envisagés sur un mode plus analytique. La classe de seconde met surtout en lumière les façons de convaincre et persuader ; la classe de première, les formes et pratiques liées à la délibération ; la formation à la dissertation concourt à cette fin.

III - MISE EN ŒUVRE

Le français au lycée doit donner une culture active. Elle est nécessaire pour que se développe la curiosité des lycéens, condition première du goût de lire et de s'exprimer et du plaisir pris aux lettres et aux langages. A cette fin :

- La lecture est privilégiée : des lectures abondantes et variées sont indispensables. On fait donc lire aux élèves au moins 6 œuvres littéraires par an et de nombreux extraits. Pour l'étude des textes, qui est le but premier, il existe diverses démarches critiques ; le professeur les choisit en fonction des situations d'enseignement, mais ces démarches, ainsi qu'un nécessaire vocabulaire d'analyse qui doit rester limité, ne constituent pas des objets d'étude en eux-mêmes : elles sont au service de la compréhension et de la réflexion sur le sens.

- Les productions écrites et orales sont diversifiées : elles permettent en effet une meilleure compréhension des lectures en même temps qu'une amélioration de la maîtrise de la langue, des discours et des capacités d'expression. Des exercices brefs et fréquents développent l'écriture d'invention, en même temps qu'ils forment à l'écriture de commentaire et à la dissertation.

- Le travail sur la langue est réalisé à partir des textes étudiés mais aussi à partir des productions des élèves, de façon à améliorer la maîtrise de la langue par la pratique en même temps que par l'analyse.

- Afin d'assurer une intégration effective de l'étude de la langue et de l'expression orale et écrite et des lectures, le travail s'organise en ensembles cohérents de séances (ou " séquences ") unissant selon des objectifs communs ces divers aspects de la formation .

Le programme indique les objets d'étude qui sont abordés à chaque niveau, de façon à assurer le cadre d'une progression commune de la seconde à la première. Mais le choix des œuvres et des textes correspondants, ainsi que les modalités de leur étude et les exercices appropriés relèvent de la compétence des professeurs. En particulier, un objet d'étude peut être abordé à l'intérieur d'une ou plusieurs séquences ; une séquence peut aussi rassembler des éléments issus de plusieurs objets d'étude.

En alliant connaissances, capacité de réflexion personnelle et mise en place de méthodes de travail, on donne aux élèves des références solides et on les rend capables d'accéder ensuite par eux-mêmes à d'autres connaissances.

PROGRAMME DE PREMIÈRE

I - OBJECTIFS

L'enseignement du français en classe de première poursuit, pour les élèves de toutes les sections du lycée d'enseignement général et technologique, les objectifs fondamentaux du français au lycée : une maîtrise sans cesse accrue de la langue, la connaissance de la littérature, la constitution d'une culture et la formation d'une pensée autonome.

- Pour la maîtrise de la langue, le but est que les élèves soient aptes en fin d'année à rédiger un texte composé répondant à des questions ou des consignes précises, avec une syntaxe et un vocabulaire appropriés, et à exprimer clairement leur pensée à l'oral.

- Pour la connaissance de la littérature, 6 œuvres intégrales seront lues dans l'année (mais un nombre plus élevé est bien sûr recommandé), ainsi que des extraits. Conformément aux principes indiqués dans le préambule "le français au lycée", ces textes sont étudiés en ce qu'ils représentent des formes d'expression qui mettent en jeu les propriétés des genres et des registres majeurs, qu'ils appartiennent à des périodes significatives de l'histoire littéraire et culturelle, qu'ils révèlent des enjeux de l'expérience humaine et participent de débats d'idées importants. En fin de première, les élèves doivent disposer ainsi d'un ensemble de lectures constituant des références essentielles.

- Pour la constitution de leur culture, les élèves sont amenés en fin d'année de première, en s'appuyant sur les textes abordés dans cette classe ou dans les années antérieures, à situer les grandes scissions de l'histoire littéraire et culturelle ainsi que les significations dont elles sont porteuses. Il ne s'agit pas à cet égard d'entrer dans tout le détail de l'histoire littéraire, mais de faire comprendre la nature et le sens des changements d'orientation esthétiques ou culturels les plus décisifs. En série L, cette mise en perspective historique fera l'objet d'une attention particulière et sera plus approfondie.

- Pour la formation d'une pensée critique autonome, au terme de l'enseignement commun obligatoire du français, les lycéens doivent être en mesure de lire, comprendre et commenter par eux-mêmes un texte, en repérant les questions de langue, d'histoire, de contexte, d'argumentation et d'esthétique, qui peuvent être pertinentes à son sujet ; ils doivent être capables, à partir de leurs lectures, de formuler un jugement personnel argumenté, notamment dans un commentaire ou dans une dissertation.

II - CONTENUS

A - Les perspectives d'étude

Dans la continuité de la classe de seconde, il s'agit avant tout d'amener les élèves à savoir construire les significations des textes et des œuvres. À cet effet, on continue de privilégier quatre perspectives d'étude :

- l'étude de l'histoire littéraire et culturelle ;
- l'étude des genres et des registres ;
- l'étude de l'argumentation et des effets sur les destinataires ;
- l'étude de l'intertextualité et de la singularité des textes.

La progression entre la classe de seconde et celle de première porte donc sur l'acquisition des connaissances et sur le développement des aptitudes suivantes :

- la mise en perspective des grandes ruptures qui scandent l'histoire littéraire et la familiarisation avec quelques grands débats ou idées qui ont marqué celle-ci ;
- la reconnaissance des principaux genres et la compréhension de leurs évolutions et combinaisons ;

- la réflexion sur les registres ;
- l'approfondissement des questions d'intertextualité et de réécritures ;
- la capacité de délibérer.

B - Les objets d'étude

La liste des objets à étudier en classe de première complète celle de la classe de seconde. Comme pour celle-ci, les objets d'étude retenus pour l'année de première seront abordés selon :

- une perspective dominante, qui constitue l'approche la plus pertinente pour chacun de ces objets d'étude ;
- une (ou des) perspective(s) complémentaire(s) permettant d'étudier les textes et les œuvres dans leur complexité.

Les objets 1 à 5 sont communs à toutes les séries d'enseignement général et technologique. Cependant, l'objet d'étude 1, " Mouvement littéraire et culturel ", est facultatif dans les séries technologiques.

Pour la série littéraire, s'ajoutent les objets d'études 6 et 7. Ces objets, propres à la série littéraire ont vocation à prendre davantage en compte la composante individuelle et l'aptitude à situer l'individu par rapport à autrui, tant en matière de réception que d'expression. On s'attache, dans cet esprit, à des approches qui renvoient à des problématiques en rapport avec l'écriture ou à des questions d'ordre générique ou historique.

1 - Mouvement littéraire et culturel

En partant des textes, en ménageant des temps de recherche autonome et en s'appuyant sur les acquis de seconde, il s'agit d'amener les élèves à approfondir la notion de mouvement littéraire et culturel (auteurs, œuvres, contextes) pour les phénomènes majeurs dans les cultures françaises et européennes. La démarche de contextualisation particulièrement mise en œuvre ici est sollicitée en tant que de besoin dans les autres objets d'étude. L'élève enrichit ainsi son savoir d'histoire littéraire et culturelle au fil de ses lectures. En classe de première, on étudie en tant que tel un mouvement littéraire et culturel français et européen du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle ; d'autres mouvements le sont en liaison avec les autres objets d'étude. On construit des relations de comparaison et de chronologie entre les mouvements étudiés en seconde et en première.

Corpus : un ensemble de textes littéraires, complété par des documents (y compris des images), et une œuvre littéraire au choix du professeur.

Perspective dominante : histoire littéraire et culturelle.

Perspective complémentaire : étude des genres et des registres.

NB. Les documents d'accompagnement donnent la liste indicative de mouvements appropriés à la classe de première.

2 - La poésie

L'analyse des enjeux des relations entre forme et signification permet de faire saisir aux élèves la spécificité du travail poétique sur le langage. En situant une œuvre dans un mouvement littéraire, on fera discerner les continuités et les évolutions dans les conceptions de la poésie, notamment autour des représentations de la modernité.

Corpus : un recueil poétique et/ou un groupement de poèmes, choisis par le professeur.

Perspective dominante : étude des genres et des registres.

Perspectives complémentaires : approche de l'histoire littéraire et culturelle ; réflexion sur la production et la singularité des textes.

3 - Le théâtre : texte et représentation

Le but est d'analyser le langage théâtral dans le texte et dans les relations entre le texte et les aspects visuels et sonores liés à la représentation. Il s'agit de faire percevoir que ces liens varient selon les genres, les registres et les époques et que la réception d'un texte de théâtre varie selon les mises en scène.

Corpus : une pièce au choix du professeur accompagnée de textes et de documents complémentaires (en particulier de caractère visuel).

Perspective dominante : étude des genres et des registres.

Perspectives complémentaires : étude de l'histoire littéraire et culturelle ; étude des significations et de la singularité des textes.

4 - Convaincre, persuader et délibérer : les formes et les fonctions de l'essai, du dialogue et de l'apologue

Il s'agit de réfléchir aux différentes formes de l'argumentation (directe ou indirecte) afin de développer la maîtrise de la comparaison entre plusieurs opinions pour constituer la sienne propre.

Corpus : une œuvre littéraire et un groupement de textes, complété par des documents (pouvant inclure des articles de presse et des images) au choix du professeur.

Perspective dominante : étude de l'argumentation et des effets sur le destinataire.

Perspective complémentaire : étude des genres et des registres.

NB. Les documents d'accompagnement donneront à titre indicatif des problématiques appropriées à la classe de première.

5 - Le biographique

Les rapports entre réalité vécue, écriture et fiction, à travers diverses formes du biographique (récits de vie, mémoires, journal intime, biographie, autobiographie, roman autobiographique) sont analysés de façon à faire apparaître les enjeux de l'expression de soi ou de l'image d'une personne.

Corpus : une œuvre littéraire accompagnée de textes et de documents complémentaires ou un groupement de textes et des documents complémentaires, au choix du professeur.

Perspective dominante : étude des genres et des registres.

Perspectives complémentaires : étude de l'argumentation et des effets sur le destinataire ; étude de l'histoire littéraire et culturelle.

6 - L'épistolaire

Il s'agit de faire percevoir la diversité des formes de la correspondance (lettres authentiques, lettres ouvertes, romans épistolaires, correspondances d'écrivains) et leurs fonctions esthétiques et argumentatives.

Corpus : une œuvre littéraire ou un groupement de textes, au choix du professeur.

Perspective dominante : étude des genres et des registres.

Perspectives complémentaires : étude de l'argumentation et des effets sur le destinataire ; étude de l'histoire littéraire et culturelle.

7 - Les réécritures

L'analyse et la pratique des formes de réécriture par amplification, par réduction et par transposition (y compris par changements de style) font apparaître le rôle des réécritures comme adaptation à des situations, des destinataires et des buts différents. On approfondit la réflexion sur l'usuel et l'original.

Corpus : un groupement de textes littéraires au choix du professeur.

Perspective dominante : réflexion sur la production et la singularité des textes.

Perspectives complémentaires : étude des genres et des registres ; étude de l'argumentation et des effets sur le destinataire.

III - DÉMARCHE

Le professeur assure la mise en œuvre du programme par des ensembles unifiés de travaux associant lectures, expression écrite et orale et étude de la langue, ou séquences. Comme en classe de seconde, un objet d'étude peut être abordé à l'intérieur d'une ou plusieurs séquences et, naturellement, une séquence peut rassembler des éléments issus de plusieurs objets d'étude.

La durée des séquences peut varier en fonction du projet du professeur et des réactions des élèves ; leur durée moyenne sera d'une quinzaine d'heures.

Le professeur choisit les textes et les œuvres qu'il fait lire et étudier ; il organise son enseignement en tenant compte du niveau de ses élèves et de son projet pédagogique.

IV - MISE EN ŒUVRE ET PRATIQUES

A - La lecture

La classe de première poursuit l'effort engagé en seconde pour assurer des lectures aussi nombreuses que possible. Il convient que les élèves lisent au moins 6 œuvres littéraires par an, ainsi que des textes et documents très diversifiés.

Le but est d'approfondir la maîtrise des deux formes de lecture : lecture analytique et lecture cursive.

La lecture analytique a pour but la construction détaillée de la signification d'un texte. Elle constitue donc un travail d'interprétation. Elle vise à développer la capacité d'analyses critiques autonomes. Elle peut s'appliquer à des textes de longueurs variées.

- Appliquée à des textes brefs, elle cherche à faire lire les élèves avec méthode.

- Appliquée à des textes longs, elle permet l'étude de l'œuvre intégrale. Découverte dans un premier temps grâce à une lecture cursive, l'œuvre est ensuite reprise et étudiée de façon analytique.

Les documents et extraits sont organisés en groupements de textes, étudiés en trois ou quatre semaines au maximum. De même, l'étude d'une œuvre intégrale ne s'étendra pas sur plus de trois ou quatre semaines.

La lecture cursive est la forme libre, directe et courante de la lecture. Elle se développe dans la classe et en dehors de la classe afin de faire lire des élèves qui n'en ont pas toujours l'habitude ni le goût. Elle est avant tout une lecture personnelle et vise à développer l'autonomie des élèves. Elle n'amène pas à analyser le détail du texte mais à saisir le sens et les caractéristiques d'ensemble des textes. Elle peut s'appliquer à des documents, extraits et textes brefs, mais son objet essentiel est la lecture d'œuvres complètes. Elle constitue ainsi un moyen important pour former le goût de lire et permet aux élèves de déterminer des critères de choix. En classe, le professeur propose des textes, indique des orientations pour aider les élèves à avoir une lecture active, généralement en fonction d'un projet, et il établit des bilans.

Les lectures d'œuvres dans l'année se répartissent entre lectures cursives et lectures analytiques (dont les études d'œuvres intégrales), si possible de façon équilibrée. Les lectures documentaires (analytiques ou cursives selon les situations et les besoins) deviennent en fin de première un moyen courant d'information. On continue à utiliser les dictionnaires et encyclopédies, la presse et les bases de données. On introduit des lectures de documents longs.

La lecture s'applique aussi à l'image (fixe et mobile, y compris des films). L'analyse s'attache à dégager les spécificités du discours de l'image et à mettre en relation le langage verbal et le langage visuel.

L'ensemble des lectures constitue le fondement du travail d'histoire littéraire et culturelle : un mouvement est étudié à partir d'une œuvre majeure, accompagnée d'extraits complémentaires ; des lectures cursives en enrichissent l'approche ; les lectures documentaires nourrissent la réflexion à son sujet. En retour, l'histoire littéraire contribue à contextualiser les lectures.

B - L'écriture

Le but est d'amener les élèves à la maîtrise de l'expression écrite autonome dans les trois domaines suivants :

- écrits d'argumentation et de délibération, en relation avec les textes et œuvres étudiés ; les exercices d'analyse, de commentaire et de dissertation concourent à cette fin ;
- écrits d'invention, en liaison notamment avec les différents genres et registres étudiés ; lecture et écriture sont associées dans des travaux de réécriture qui contribuent à une meilleure compréhension des textes ; on fait apparaître les liens entre invention et argumentation ;
- écrits fonctionnels, visant à mettre en forme et transmettre des informations et à construire et restituer les savoirs (en français et dans les autres disciplines) ; les exercices de comptes rendus, de synthèses et de résumés sont utilisés dans ce but.

C - L'oral

En classe de première, l'objectif est de compléter l'analyse des spécificités de l'oral et d'en assurer une pratique effective.

À cette fin, on associe :

- l'écoute que l'on continue à cultiver en insistant sur les exercices de reformulation des propos entendus ;
- l'oralisation des textes littéraires qui porte sur des textes plus longs qu'en seconde ;
- les pratiques de production orale, en privilégiant les comptes rendus, les exposés oraux de lectures et de points de vue personnels, les échanges et les débats.

D - L'étude de la langue

Cette étude constitue toujours en première un objectif majeur. Etroitement associée aux lectures analytiques des textes ainsi qu'aux productions orales et écrites des élèves – notamment dans les écrits d'invention, le commentaire et la dissertation - elle doit être intégrée à chaque séquence. Le travail sur la langue privilégie en première la réflexion sur le sens et a pour objectifs essentiels :

- l'enrichissement du lexique, et plus particulièrement celui de l'abstraction et de la sensibilité ;
- la réflexion sur la subjectivité dans la langue, liée à l'étude de l'énonciation ;
- la consolidation de la structuration et de la cohérence des textes des élèves ;
- l'étude des variations historiques, sociales et culturelles de l'usage langagier.

V - RELATIONS AVEC LES AUTRES DISCIPLINES

Discipline carrefour, le français développe les compétences indispensables dans toutes les disciplines. Des relations plus précises seront établies et indiquées comme telles aux élèves avec les disciplines suivantes :

- les arts, notamment pour l'étude des genres et registres, de l'histoire culturelle et l'analyse de l'image ;

- les langues anciennes, pour l'étude des genres et registres, de l'histoire littéraire et culturelle, du lexique ;
- les langues vivantes, en particulier dans l'approche des mouvements culturels européens ;
- l'histoire, y compris l'histoire des sciences, pour la construction de problématiques d'histoire culturelle;
- la philosophie, que les élèves aborderont en terminale, par la réflexion sur les registres, sur l'histoire culturelle et sur la langue, et par la formation au commentaire de texte et la dissertation.

Cette liste n'est pas limitative ; chaque professeur l'enrichira en fonction du projet pédagogique de la classe et de l'établissement.

VI - DOCUMENTATION ET RELATIONS AVEC D'AUTRES PARTENAIRES

Pour les travaux de documentation (par l'usage des fonds documentaires multimédias et pluridisciplinaires) et pour organiser les lectures et des échanges autour des lectures, le professeur de français développera la liaison avec le professeur-documentaliste, dans le cadre d'un projet pédagogique.

Il veillera aussi à développer l'attention des élèves à l'actualité littéraire et culturelle. Il est conseillé de solliciter dans la mesure du possible des interventions de bibliothécaires, d'auteurs, d'acteurs, de metteurs en scène, de journalistes, d'éditeurs, de plasticiens, qui s'inscrivent dans le cadre des projets d'établissement.